

## Modification du règlement des aides à l'habitat

Intervention de Pierre Garzon

Groupe Val-de-Marne en Commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,

Chèr·es collègues,

Mon intervention ne sera pas bien différente des propos que j'ai tenu en 2<sup>nd</sup>e commission concernant ce rapport.

Évidemment, **notre groupe sera toujours favorable à toute mesure permettant aux personnes les plus vulnérables d'accéder à un logement digne, accessible et adapté à leurs besoins.**

C'est d'ailleurs pour cette raison que **nous nous étions opposés à votre décision de sanctionner les communes bâtitseuses comptant plus de 40 % de logements publics**, en leur supprimant tout accompagnement financier du Département. Cette décision ne s'était accompagné d'aucun pilotage politique concernant les villes carencées et visait uniquement à suivre les pas de votre alliée politique et Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie Pécresse.

C'est également dans cet esprit que **nous avons voté contre le précédent rapport modificatif relatif à l'aide à l'habitat, qui a été voté lors de la séance du Conseil départemental du 9 décembre 2024.** Celui-ci actait votre décision de retirer le Département, à compter du 31 octobre 2024, de toute intervention en faveur du logement public, à l'exception des opérations inscrites dans les conventions de renouvellement urbain.

Dès lors, **plus aucune subvention nouvelle n'est prévue pour la construction, la réhabilitation ou la résidentialisation du logement public.** Une décision d'autant plus aberrante que **notre Département compte plus de 120 000 demandeurs de logements publics et que ce chiffre ne cesse de croître d'années en années.**

Et c'est précisément là que vous vous retrouvez pris face à vos propres contradictions. Vous décidez, à travers ce rapport, de favoriser l'accès des ménages hébergés à des logements accessibles. **Mais où sont-ils, ces logements ? Ils se trouvent principalement dans les villes que vous avez sanctionnées et que vous avez accusées de tous les maux : bétonisation, ghettoïsation et bien d'autres encore.**

Force est de constater que la réalité des besoins vient contredire votre vision idéologique et radicalement opposée au logement public. **Car ce sont bien des politiques de construction de logement volontariste qui permettent aujourd'hui aux personnes les plus modestes de continuer à vivre en Val-de-Marne.**

Cette situation met également en lumière un autre problème : **celui de la part de logements véritablement accessibles à toutes et tous au sein du parc public des communes carencées.**

Certes, la plupart des communes qui ne respectent pas la loi SRU construisent désormais des logements publics. **Mais elles construisent encore trop peu, voire pas du tout pour certaines, de logements PLAI destinés aux ménages les plus fragiles.**

En commission, nous avons une nouvelle fois entendu l'argument habituel consistant à renvoyer la responsabilité sur la loi SRU qui seraient mal faite, mal pensée, qui vous empêcherait de faire le tri des habitant·es de vos communes.

Mais vous voyez bien que cela ne tient pas et repose sur un argumentaire bien trop faible. **Pourquoi ne pas reconnaître simplement que si toutes les communes respectaient pleinement la loi et participaient à l'effort de construction de logements adaptés aux publics les plus vulnérables, nous n'aurions surement jamais eu besoin d'adopter cette modification du règlement des aides à l'habitat ?**

Pour cela, **notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.**

Mais **nous vous appelons également à revenir sur certaines décisions passées, à dépasser les postures politiques** et à permettre aux communes bâtisseuses comme aux communes carencées de poursuivre leurs efforts. Nous vous demandons de revenir également sur votre décision insensée au regard du contexte social actuel, de retirer le Département, à compter du 31 octobre 2024, de toute intervention en faveur du logement public.

**Dans le même temps, les communes qui demeurent en infraction avec la loi doivent être accompagnées afin de construire davantage de logements sociaux de type PLAI et PLUS** et favoriser une véritable mixité sociale sur l'ensemble du territoire départemental.

Je vous remercie

*Seul le prononcé fait foi*